

Le débat international sur la gestion des forêts

Par Christian BARTHOD *

Selon Nicole Eisner, sociologue au CNRS, la forêt est désormais associée au calme, à la sérénité, au ressourcement et à la vie, à la liberté et à un monde non marchand. Notre culture ayant été fondée sur le recul de la forêt, cette dernière est devenue l'image de la nature, d'un lieu où la présence réelle ou fantasmagique de l'homme est minimale. Peu importe que la réalité et le comportement quotidien soient en décalage avec la revendication d'une société citadine sur la forêt, celle-ci est désormais le déversoir des fantasmes urbains. Elle est, ainsi, l'objet d'une très forte affectivité dès lors qu'est implicitement en jeu une certaine idée de la vie et de la liberté, de la continuité et de l'immuabilité du monde. Le discours rationnel, et même souvent rationaliste, de beaucoup de forestiers sur la forêt ne peut donc que manifester un certain décalage avec l'opinion publique et susciter un rejet partiel, à tout le moins des incompréhensions. Dans le sondage BVA sur la perception de la forêt par les Français, réalisé en 1991 à la demande du ministère de l'Agriculture et de la Forêt, il est frappant de constater que la première valeur attribuée par l'opinion publique à la forêt est celle d'une réserve de nature, et ceci dans toutes les classes d'âge et dans tous les milieux sociaux, et presque dans toutes les sensibilités politiques. Cette évolution semble être générale dans la très grande majorité des pays occidentaux, industrialisés et urbanisés.

Ce texte a été publié dans le n°115 de **aménagement et nature**, automne 1994.

Aménagement et nature : 21, rue du Conseiller Collignon 75116 Paris

* Ministère de l'agriculture et de la pêche - 1 ter Avenue de Lowendal 75349 Paris 07 SP

Une perception nouvelle des questions forestières

Parallèlement, depuis les années 1970, les forestiers perdent progressivement le monopole de la compétence technique et administrative sur la forêt. Dans leurs domaines d'intérêt, de plus en plus de naturalistes amateurs, passionnés par une espèce ou un type de milieu, acquièrent une compétence indiscutable, parfois égale ou supérieure à celle du gestionnaire des forêts concernées, sans pour autant disposer d'une culture générale forestière très assurée. Alors qu'émerge un hiatus croissant entre certaines orientations de la politique forestière et les attentes diffuses d'une opinion publique (qu'il ne faut pas confondre nécessairement avec ceux qui revendentiquent d'en être les porte-parole : médias et associations de protection de la nature), les forestiers se retrouvent confrontés localement à une série de conflits, revendications et contestations difficiles à gérer, compte tenu des habitudes et des règles propres au monde forestier et au statut de la propriété foncière.

De plus, dans le domaine forestier comme dans bien d'autres, la prise de décision nécessite souvent l'association d'un nombre toujours croissant d'interlocuteurs, institutionnels ou autoproclamés, et l'élaboration de processus de négociation qui ne pénalisent pas trop l'efficacité du traitement des problèmes et la cohérence des décisions sur le moyen terme. À titre d'exemple, l'élaboration du plan national français de mise en œuvre de la Déclaration de principes forestiers de la CNUED⁽¹⁾, publiée en avril 1994, a mobilisé, durant

un an, onze ministères, une dizaine de fédérations professionnelles, de nombreux experts et la Commission permanente du Conseil supérieur de la forêt et des produits forestiers. La situation est comparable dans la plupart des pays forestiers de l'OCDE⁽²⁾, et au niveau international.

Les forestiers disposent, depuis longtemps, d'enceintes internationales spécialisées leur permettant d'échanger des informations techniques ou économiques et de faciliter la diffusion des idées et des innovations : IUFRO⁽³⁾, Silva Mediterranea, Commissions régionales forestières de la FAO⁽⁴⁾ Comité du Bois, etc. Cependant, depuis la conférence Silva (Paris, février 1986), qui fut la première conférence politique internationale sur l'arbre et la forêt, un mouvement s'est progressive-

1. Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio de Janeiro, en juin 1992, parfois appelée Sommet de la Terre.

2. Organisation de Coopération et de Développement Economiques, dont le siège est à Paris et qui réunit la plupart des pays développés.

3. Union Internationale des Instituts de Recherche Forestière, fondée il y a un siècle par l'Allemagne, la Suisse et la France.

4. Organisation des Nations-unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, en charge du secteur forestier.

ment dessiné pour faire de la forêt un enjeu politique international. L'adoption, en mai 1989, d'une stratégie forestière communautaire et d'un « paquet » de huit règlements a posé les fondements d'une concertation accrue des pays de la Communauté Européenne, même en l'absence de toute politique forestière communautaire officielle. La décision, prise en août 1989 par la France et la Finlande, de réunir une première conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe a créé une nouvelle dynamique technico-politique au niveau du continent européen. Ces initiatives témoignaient d'un d'intérêt politique croissant pour la forêt, répondant à une inquiétude, explicite ou diffuse, d'une partie de l'opinion publique européenne et des grandes associations de protection de la nature sur l'évolution des forêts européennes, perçues comme menacées.

Pourtant, depuis cette même année 1989, dans pratiquement tous les pays de l'hémisphère Nord, la médiatisation du débat sur la déforestation en Amazonie et au Sarawak a conduit à une mobilisation croissante sur la cause de la forêt tropicale humide. L'intense activité internationale actuelle en faveur de la gestion durable et de la conservation de la diversité biologique en forêt découle en fait de l'interaction entre la déclaration du G7⁽⁵⁾ en faveur de la protection des forêts naturelles (Houston, juillet 1990) et la dynamique de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, juin 1992). En toute logique, l'emphase mise par les pays développés sur la forêt tropicale humide menacée a suscité, en réaction, l'ouverture d'un nouveau débat international sur les « old growth forests » nord-américaines et sur la forêt boréale, mettant en cause certains des grands pays forestiers développés les plus actifs dans le débat international. Si la forêt tropicale sèche et la forêt méditerranéenne demeurent deux des préoccupations les plus sérieuses aux yeux des experts forestiers, ces deux types de forêt, par contre, ne semblent pas susciter une grande mobilisation de l'opinion

publique internationale. La forêt tempérée, et donc la grande majorité de la forêt européenne, est restée relativement à l'abri des grandes controverses internationales récentes (à l'exception de celle sur les « pluies acides »).

Cependant, elle est désormais concernée par la nécessaire réflexion sur les concepts nouveaux qui ont émergé (ou qui se sont imposés) à la faveur de ces divers débats politico-techniques.

Les racines du débat

Les racines du débat international sur la forêt peuvent être cherchées dans quatre dossiers fondateurs, qui ont façonné une certaine manière d'aborder les problèmes et fourni des concepts et des modèles pour tenter de les résoudre.

L'affaire de la chouette tachetée

Née dans la discrétion, sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, au début des années 1970, cette polémique sur les mesures de protection d'un oiseau forestier, jusque là très mal connu, a évolué vers une crise technico-politique majeure, publique et passionnelle, dans la seconde moitié des années 1980. Cette crise a déstabilisé profondément le service forestier américain et remis très sérieusement en cause la politique forestière menée depuis la seconde guerre mondiale. L'affaire, entre les mains des tribunaux depuis quelques années, porte certes sur le niveau de priorité qui doit être accordé respectivement à la conservation de la biodiversité en forêt et à l'économie du bois, mais aussi sur l'urgence de protéger intégralement les dernières grandes forêts sub-naturelles de douglas. À cette occasion, sur la base d'études particulières et d'un important travail de recueil d'informations, les associations de protection de la nature ont très violemment critiqué les procédures d'étude préalable et de prise de décision de l'US Forest Service, la qualité et l'objectivité de ses expertises techniques, sa vision productiviste dominante et son alliance privilégiée apparente avec les industries de transformation du bois, la manière dont elle met effectivement en œuvre le discours officiel sur les fonctions multiples de la forêt et gère les conflits afférents, ainsi que ses modèles sylvicoles.

Au terme de vingt ans de controverses, devant l'incapacité pratique du service forestier américain de convaincre l'opinion publique de sa bonne volonté et de sa capacité à mettre en œuvre les dispositions pratiques permettant d'assurer la survie de la chouette tachetée, fût-ce au prix d'une diminution des coupes de bois, le débat s'est orienté vers des procédures de zonage des territoires forestiers en fonction d'un objectif dominant et vers la définition de nouvelles normes sylvicoles, au travers du concept de « gestion d'écosystème ». Cette affaire a fait la « une » des journaux, coûté son poste au directeur général de l'US Forest Service et mobilisé jusqu'au Congrès et au Président des États-Unis. Elle a entériné, dans l'esprit de beaucoup de groupes de pression écologistes nord-américains et dans une partie de l'opinion publique anglo-saxonne, la conviction que la foresterie traditionnelle est incapable de relever les défis modernes de la gestion durable et de la conservation de la biodiversité. Elle a également entériné que la sauvegarde des espèces et des milieux menacés passe nécessairement par une séparation radicale des fonctions de production et de protection, et que seule une approche juridiquement contraignante peut permettre d'atteindre ces objectifs.

La polémique sur la déforestation en Amazonie et au Sarawak

Selon les évaluations de la FAO, le rythme annuel de déforestation dans le monde serait passé de 11,3 millions d'hectares de forêts denses et ouvertes

5. Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde : USA, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Canada et Italie.

au cours des années 1970 à 15,4 millions d'hectares dans les années 1980, sur un total d'environ 3,6 milliards d'hectares. Parallèlement, les surfaces de forêts dégradées atteignent désormais plus de 220 millions d'hectares. Seul le continent européen connaît une croissance régulière de ses surfaces boisées depuis un demi-siècle. Par contre, les trois grandes zones de plus forte densité forestière au monde (bassin congolais, bassin amazonien et Sud-Est asiatique) se caractérisent par un rapide recul de la forêt, pour des raisons multiples souvent liées à la pression démographique, à l'agriculture de subsistance, à l'agriculture industrielle d'exportation, à la récolte intensive de bois pour l'énergie, à l'exploitation forestière anarchique... À partir de 1989, sous la pression des grandes associations internationales de protection de la nature, les médias occidentaux ont sensibilisé l'opinion publique à cette situation, en insistant d'une part sur les menaces pour le mode de vie traditionnel des populations autochtones vivant en forêt, d'autre part sur l'extraordinaire diversité biologique des forêts tropicales humides et sur le rythme de disparition d'espèces mal connues mais potentiellement d'un grand intérêt pour l'homme. Tout le monde se souvient d'avoir alors vu des chefs indiens d'Amazonie sur les plateaux de télévision. Deux pays se sont alors trouvés en situation d'accusés : le Brésil et la Malaisie.

Le Brésil s'était lancé dans un vaste programme para-étatique de mise en valeur agricole du bassin amazonien autour de la « mystique de la route transamazonienne », en essayant de mobiliser d'importants capitaux étrangers et de réduire une partie de la pression démographique des régions du Nord-Est. Le résultat agricole, socio-économique et écologique fut mitigé, sans parler des violences exercées à l'encontre des indiens. À partir d'observations satellitaires (qui se sont révélées *a posteriori* sur-évaluées), une campagne d'opinion a mis le Brésil au banc des accusés, suscitant en réaction une indignation nationaliste anti-occidentale.

De même, la Malaisie avait engagé un vaste programme de développement économique, remarquablement efficace, financé pour partie par les exportations de bois vers le Japon. Les conditions sauvages dans lesquelles ce programme d'exploitation forestière était mené dans

la province du Sarawak ont suscité l'émotion des défenseurs des populations indigènes et de l'environnement. La structure fédérale du royaume de Malaisie a obligé le gouvernement malais à prendre la défense publique inconditionnelle d'une de ses provinces, tout en cherchant à encourager une amélioration des pratiques locales. Là encore la réaction nationaliste a revêtu une forte coloration anti-occidentale.

Ces deux affaires ont mobilisé la solidarité de la plupart des pays en développement. En effet les deux pays attaqués appartiennent à la nouvelle catégorie des pays en développement les plus dynamiques, en cours de décollage économique, et qui sont en train de s'imposer comme des leaders régionaux avec lesquels les pays développés doivent désormais compter. Les pays en développement ont vu dans ces attaques une manière de leur dénier le droit au développement économique dans des conditions comparables à celles des pays occidentaux au cours des derniers siècles, suscitant une réaction nationaliste vigoureuse et anti-occidentale. L'Inde a stigmatisé l'attitude moralisatrice des pays du Nord sous le terme de « néocolonialisme écologique ». Parallèlement, l'abandon par le Brésil et la Malaisie de certaines pratiques condamnables à la suite des campagnes de presse a convaincu beaucoup trop d'occidentaux que l'arrêt de la déforestation pouvait être obtenu simplement par une pression-négociation avec les gouvernements des pays en développement, sans vraiment se soucier des causes profondes de la situation.

économiques énormes, a eu deux conséquences. D'une part, il a fait prendre conscience de la solidarité de fait des États européens vis-à-vis d'une menace insidieuse, en motivant des décisions communes de réduction des émissions polluantes et en créant des structures nouvelles de concertation internationale sur ce problème, légitimant ainsi une sorte de droit international implicite qui repose sur le devoir d'agir d'un pays pour le bien général d'autres pays, même lorsque ce pays s'accommode de la situation actuelle au niveau de ses intérêts nationaux. D'autre part, il a conduit à redécouvrir la complexité et une certaine fragilité des forêts, à réhabiliter et à vulgariser le concept d'écosystème, à percevoir l'étendue de nos méconnaissances et à promouvoir le principe de précaution, selon lequel on n'attend pas de tout connaître pour agir lorsque le risque est grand.

Le débat international sur les conséquences redoutées d'un accroissement de l'effet de serre a ensuite élargi cette double problématique au plan mondial, en rendant manifeste une « solidarité d'avenir » de fait entre tous les pays et en identifiant les forêts comme des milieux fragiles menacés pour lesquels il faut agir énergiquement et de façon urgente. En apparence, pour l'opinion publique occidentale, la situation est simple : à la très forte consommation d'énergies fossiles des pays développés (émission annuelle de 4 à 5 milliards de tonnes de carbone dans l'atmosphère) répond symétriquement les émissions de gaz à effet de serre provenant de la déforestation dans la zone tropicale humide (émission annuelle de 1 à 3 milliards de tonnes de carbone dans l'atmosphère). Au nom de cette symétrie apparente et d'une solidarité d'avenir mondiale, peut alors se développer l'esquisse d'une sorte de droit d'ingérence écologique dans le domaine forestier. Là encore, la forêt se trouve investie, malgré elle, de la mission de rendre visible une menace générale et diffuse, et d'être le lieu d'expérimentation de cette nouvelle donne internationale. Le débat n'est donc plus totalement abstrait et désintéressé. L'avenir des sociétés occidentales semble dès lors se jouer aussi sur la capacité internationale à protéger les forêts tropicales, discours parfaitement convergent avec celui des défenseurs de la biodiversité.

Des pluies acides à l'effet de serre

La première moitié de la décennie des années quatre-vingt a été marquée par un intense débat technico-politique sur la pollution atmosphérique transfrontalière et ses conséquences sur les forêts. Tout s'est passé comme si les forêts avaient alors eu la charge de rendre manifestes les effets insidieux de toute une gamme de réactions chimiques, d'ailleurs probablement nocives pour beaucoup de milieux et pour la santé humaine. Ce débat, aux enjeux socio-

Le rapport Brundtland

En publiant son rapport « Notre avenir à tous », la Commission des Nations-Unies sur l'environnement et le développement, présidée par un ancien Premier ministre de Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland, est à l'origine d'une mobilisation politique et médiatique sans précédent autour du nouveau concept de gestion durable. Alors que la plupart des grands rapports internationaux tombent dans l'oubli sitôt leur publication, ou n'intéressent qu'un cénacle réduit de spécialistes, ce rapport a été un grand succès éditorial, notamment dans les pays anglo-saxons, germaniques et nordiques. En revanche, il est passé pratiquement inaperçu en France. Le développement durable y est défini comme un développement qui répond aux besoins d'aujourd'hui sans hypothéquer ceux des générations futures. Il s'agit donc d'un concept généreux et irrécusable, mais bien peu précis, laissant à chacun le soin d'en tirer des conséquences concrètes, à la lumière de ses préoccupations prioritaires, de ses informations et de ses convictions profondes. Là est sans doute l'origine de l'extraordinaire vulgarisation de ce concept. En effet, tout en pointant dans une direction intuitivement comprise et approuvée par tous, il laisse un grand espace de liberté pour inventer des techniques nouvelles, dessiner les contours de la société de demain et surtout récuser les pratiques actuelles.

Dans le secteur forestier, le rapport Brundtland a permis de cristalliser, au niveau international, le malaise diffus d'une partie de l'opinion publique à l'égard de certaines techniques et pratiques contemporaines, en mobilisant des personnalités et des associations de toutes origines et de motivations diverses autour de la nécessité d'inventer de nouvelles réponses à des questions qui restent à ce jour plus ou moins bien formulées. Le débat qu'il a suscité est l'héritier direct et l'intégrateur des débats forestiers des années 1970 et 1980 autour des peuplements monospécifiques résineux, de l'acidification des sols, des essences exotiques, des « pluies acides », du traitement en futaie régulière ou irrégulière, de la protection des espèces et des milieux remar-

quables, de la sylviculture proche de la nature, etc. Il a donc en partie créé, mais surtout légitimé, une mobilisation internationale sans précédent, intergouvernementale et non gouvernementale, autour de la forêt. Cette dernière est désormais

identifiée comme l'objet archétypique d'un devoir de gestion durable, la forêt étant par excellence le « patrimoine de l'avenir », selon le thème même du X^e Congrès Forestier Mondial (Paris, 1991).

Cinq défis pour les forestiers européens

Il est possible de lire, derrière les discours plus ou moins théoriques sur la gestion durable, une contestation de certaines pratiques forestières issues de techniques séculaires et un écart croissant entre ce que les forestiers perçoivent de leur mission et l'image que les parties les plus influentes de la société se font de la forêt. Si on accepte de tirer quelques enseignements de l'histoire du débat sur la gestion durable dans le monde anglo-saxon qui diffuse ses modèles de pensée à nos sociétés européennes, il faut alors identifier cinq défis majeurs que les forestiers doivent relever.

- **Choisir entre le renoncement au concept de foresterie multi-usages et la révision de la mise en œuvre du discours sur les trois fonctions (productrice, protectrice et sociale) de la forêt sur un même territoire.**

Ce qui est en cause est moins le concept de foresterie multi-usages que la crédibilité de ses modalités pratiques d'application. Une partie minoritaire mais influente de l'opinion publique pense parfois qu'il est possible de résumer la doctrine forestière traditionnelle par la maxime suivante : « ce qui est bon pour la production de bois réglée par un aménagement est nécessairement bon pour toutes les composantes de l'écosystème forestier ». Dans beaucoup de cas, l'expérience séculaire d'une sylviculture raisonnable est loin d'infirmer ce raccourci, pour le moins caricatural. Mais le courant contestataire n'a que faire d'une vision statistique de la réalité. Ses convictions sont fondées sur d'autres approches : d'une part sur des conflits locaux qui lui donnent la référence de contre-exemples parfois criants, d'autre part sur une idée de nature qui n'est pas celle que s'est forgée collectivement le corps des gestionnaires forestiers.

Le talon d'Achille des forestiers résiste dans la gestion des conflits inévitables entre certains usages dans des types particuliers de forêts. Pour rendre crédible le discours de la foresterie multi-usages, il est indispensable que les forestiers perçoivent clairement les antagonismes entre usages tels qu'ils sont perçus par l'opinion publique, et acceptent d'arbitrer les conflits sans préjugé systématique en faveur des traitements sylvicoles traditionnels, même lorsque le rapport de force local n'est pas défavorable aux forestiers. Dans ce domaine, le travail méthodique réalisé par les ONG⁽⁶⁾ américaines a ruiné la crédibilité de l'US Forest Service, en montrant qu'au cours des trente dernières années les conflits d'usage ont été systématiquement arbitrés par le service forestier américain en faveur de la production de bois lorsque les potentialités productives étaient bonnes, et que les arbitrages dans un autre sens caractérisaient les forêts peu productives. Lorsqu'un arbitrage en faveur de la biodiversité avait été rendu pour une forêt hautement productive, il y avait toujours eu épreuve de force publique, attaque des médias et des ONG, et pressions politiques locales ou fédérales pour calmer le jeu. Pour que le discours sur la foresterie multi-usages soit perçu comme cohérent, il faut que certains projets qui ont un « coût » en matière de production de bois soient publiquement portés par les forestiers, dans les régions où un antagonisme entre usages est fortement vécu par l'opinion.

C'est dire l'enjeu des forêts périurbaines, mais aussi de certains conflits locaux où la protection d'animaux

6. Organisations non gouvernementales : il s'agit présentement des grandes associations de protection de la nature.

emblématiques trouve une forte résonance dans les médias. Pour le public, la charge de la preuve appartient en grande partie aux forêts publiques. En effet, la taille des propriétés privées pose le problème différemment et l'opinion reste globalement très attachée au respect du droit de propriété. Si les forestiers publics ne relèvent pas ce défi, il est à craindre qu'on ne s'achemine rapidement vers un zonage officiel du territoire forestier en fonction des vocations principales, avec définition d'une procédure d'arbitrage des conflits entre usages. Cette solution est réclamée par ceux qui ne font plus confiance aux forestiers dans leur mise en œuvre du concept de foresterie multi-usages, pourtant au cœur des discours forestiers depuis près d'un demi-siècle.

• **Revoir la stratégie générale de conservation en forêt et mieux intégrer la conservation de la biodiversité dans la gestion forestière ordinaire.**

La demande est certainement liée à la nouvelle perception de la nature par une société majoritairement citadine qui est à la recherche de son enracinement dans un terroir et dans l'immuabilité. Comme il existe une passion pour les vieilles pierres, garantes de notre histoire et de notre origine, il existe désormais une fascination pour une forêt éternelle, préservée des errements de l'action humaine. L'enjeu en est la préservation intégrale de certaines forêts très peu touchées par l'homme, ou la recréation, sur des surfaces à définir, d'une dynamique forestière sans interférence avec l'homme. Dans le cadre de l'une des résolutions de la Conférence d'Helsinki, la France s'est engagée à créer un réseau de forêts anciennes et subnaturelles. L'ONF⁽⁷⁾ réfléchit très activement à sa mise en œuvre. Même si la motivation essentielle est l'intérêt scientifique pour l'étude des processus d'évolution des écosystèmes forestiers, la réponse à une demande symbolique forte de la société mérite également

considération. Toutefois, dans tous les pays de l'hémisphère Nord, on constate une certaine réticence des forestiers à retirer de la gestion des surfaces significatives. Ce type de décision est souvent vécu comme un échec et une contestation du travail « civilisateur » du forestier. Jusqu'à présent, dans pratiquement tous les cas, la décision de mettre en réserve intégrale certains territoires forestiers d'une taille significative a été le fruit d'un processus complexe de négociation-confrontation avec des ONG relayées par les médias. Il est encore trop tôt pour savoir si la mystique de la « *wilderness* »⁽⁸⁾, si prégnante en Amérique du Nord, avec son cortège de considérations sur la régénération morale de l'homme au contact d'une nature pratiquement intouchée par l'homme, s'imposera durablement en Europe. Tout au plus peut-on souligner qu'il en existe certaines prémisses, notamment dans les cultures germanique et scandinave.

Un autre aspect de ce défi est la place qui sera faite aux composantes de l'éco-

système forestier autres que les essences principales, dans la gestion forestière ordinaire. Pour la culture forestière européenne, il s'agit d'une évolution sensible par rapport aux préoccupations dominantes lors des cinquante dernières années, mais pas d'une révolution culturelle. L'esprit naturaliste et la curiosité pour toutes les formes de vie et d'associations végétales et animales, qui ont caractérisé la foresterie française de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, sont encore vivants et ne demandent qu'à se ranimer. Dès que la question de la conservation des ressources génétiques forestières s'est posée en termes opérationnels, un groupe de travail national a été créé en 1986 sur ce sujet, parallèlement à un autre sur la conservation des milieux représentatifs, remarquables ou en danger. Après une réflexion sérieuse, le ministère chargé des forêts a publié en 1991 une circulaire sur la conservation des ressources génétiques forestières et, en 1993, une circulaire sur la prise en compte de biodiversité dans la gestion forestière. Dans le droit fil de cette réflexion, l'ONF, qui accueille par ailleurs dans les forêts domaniales l'essentiel du programme français de conservation des ressources génétiques forestières, a élaboré une remarquable instruction sur la biodiversité en forêt, qui représente une option pertinente et courageuse, intégrée dans une vision cohérente des enjeux majeurs de la conservation de la biodiversité en forêt. Ces documents d'orientation s'insèrent dans le courant européen qui s'est exprimé dans la résolution H2 de la Conférence d'Helsinki sur la conservation de la diversité biologique dans les forêts européennes.

Si un corps de doctrine français est en bonne voie de définition, le défi pratique majeur réside dans l'intégration pratique de cette préoccupation renouvelée pour la conservation de la biodiversité sur le terrain, c'est-à-dire dans les compromis qu'il faut inventer au jour le jour entre des logiques souvent divergentes. Si la question des mesures de protection de certaines espèces et de certains milieux par le recours à des réserves intégrales est déjà difficile à résoudre, celle de l'élaboration du cahier des charges de gestion de réserves dirigées est encore plus complexe, sans parler des choix sylvicoles dans le reste du territoire forestier. La mise en œuvre du réseau européen

7. Office National des Forêts, Etablissement public chargé de gérer les forêts de l'Etat et des collectivités locales, en application du Code forestier.

Natura 2000⁽⁹⁾, sous l'égide du ministère de l'environnement, le montrera sans nul doute. La gestion suppose des choix et peut impliquer une certaine simplification locale du milieu. Encore faut-il s'apercevoir à temps du moment où l'on franchit la ligne jaune, afin de redresser le tir.

C'est l'enjeu du débat encore balbutiant sur les inventaires préalables aux décisions majeures et sur les espèces indicatrices, réputées révéler précocelement une réorientation, positive ou négative, du fonctionnement de l'écosystème forestier. Un dernier élément de ce second défi consiste à rendre visible cette préoccupation de biodiversité et à élaborer des procédures d'évaluation des actions menées dans ce sens, dans le fonctionnement ordinaire d'un service de gestion forestière. En effet, les meilleures circulaires ou instructions ne sont pas en elles-mêmes des gages suffisants si l'évaluation des organisations et des agents ne prend en compte que des paramètres économiques facilement mesurables.

• Diversifier les options sylvicoles et réexaminer la question de la simplification du traitement en futaie monospécifique régulière équienne.

La demande porte sur la diversité en forêt, diversité visible au travers des essences et des traitements sylvicoles, et diversité invisible (pour la plupart des promeneurs) au travers des espèces animales ou végétales souvent discrètes. Sans que soit nié le besoin économique de peuplements forestiers à forte productivité, gérés très intensivement, que le public n'identifie pas vraiment avec l'image mythique de la forêt, il existe un rejet grandissant à l'encontre de toutes les pratiques sylvicoles qui homogénéisent la forêt sur de vastes étendues, là où il pourrait exister de la variété. Un présupposé de cette perception est que la nature fabrique de la variété et que l'action de l'homme est nécessairement réductrice de cette variété, ce qui est loin d'être partout vérifié, comme le démontrent certaines études sur la dynamique naturelle des écosystèmes fores-

tiers. La comparaison de Pinchott, du nom de l'illustre forestier américain du début du siècle, assimilant la sylviculture à la culture d'un champ de maïs, est désormais inacceptable pour nos sociétés citadines modernes. Ce qui symbolise le mieux ce rejet est la plantation monospécifique de résineux exotiques.

D'une certaine manière, cette évolution invite les forestiers français à redécouvrir les origines et la richesse de leurs traditions sylvicoles, parfois déformées par le développement de certaines pratiques sylvicoles qui ne datent que de quelques décennies, au maximum du début du siècle (purification spécifique de certaines futaies, option pour la plantation au dépens de l'enrichissement progressif des peuplements préexistants, introduction de certaines espèces hautement productives dans des milieux qui ne leur conviennent pas nécessairement, etc...). Ceci ne doit pas faire oublier que ces choix n'ont affecté qu'une proportion relativement réduite de nos forêts, même si leurs effets sont parfois très visibles sur le paysage ; il suffit de comparer la situation française avec celle des pays de tradition germanique. Par ailleurs, certains de ces choix trouvaient partiellement leur origine dans la réaction contre les errements de certaines pratiques antérieures qui n'avaient pas que des avantages. La grande tradition forestière française de la futaie régulière mélangée, renouvelée par régénération naturelle, ne suffira sans doute pas à résoudre toutes les questions d'aujourd'hui, mais elle peut être source d'inspiration, sans imitation servile.

La foresterie française a toujours été pauvre, comparée avec celle de la plupart de nos voisins ; elle a même été regardée avec condescendance par d'autres écoles sylvicoles dotées de moyens plus importants pour artificialiser le milieu forestier. C'est sans doute une des raisons majeures pour lesquelles elle a « choisi » d'imiter au mieux la nature, selon les termes mêmes de la célèbre maxime du forestier français Parade, au XIX^e siècle : « imiter la nature, hâter son œuvre ». D'une certaine façon, cette pauvreté est devenue vertu. Le contexte des cinquante dernières années avait un peu bouleversé la donne. Or le renchérissement extraordinaire rapidement rapide des travaux sylvicoles met en quasi faillite certains modèles sylvicoles trop rapidement devenus des

références, notamment en forêt privée. L'investissement initial lors d'une plantation sur de vastes surfaces devient prohibitif pour beaucoup de propriétaires privés, quel que soit le résultat théorique des calculs micro-économiques d'actualisation. Cette situation conduit à s'intéresser à nouveau à des modèles sylvicoles plus économiques d'intrants, travaillant sur les peuplements préexistants, et à redécouvrir les mélanges taillis-futaie, encore si répandus dans les forêts privées. Au delà de certaines querelles dogmatiques sans grand intérêt, c'est l'enjeu essentiel du débat sylvicole relancé par l'association Pro Silva. Un peu partout en Europe et en Amérique du Nord (mais encore peu en France), la recherche essaie d'apporter aux sylviculteurs une contribution à cette réflexion, à partir de l'étude de la dynamique des écosystèmes forestiers subnaturels et des perturbations naturelles. Mais le débat court sans cesse le risque de déraper dans un affrontement idéologique qui ne dirait pas son nom, sur l'idée de nature. C'est un des problèmes difficiles auxquels sont confrontés actuellement les sylviculteurs.

• Revoir certaines des options actuelles en matière d'aménagement du territoire forestier.

Une des perceptions les plus fortes du milieu forestier est parfois celle des infrastructures et des grandes options d'aménagement du territoire forestier, notamment à l'échelle du paysage lorsque le relief le permet. Dans certains cas, elle heurte profondément l'idée de nature que se fait le citadin, car elle imprime nettement la marque de l'homme et du contingent dans un milieu dont il voudrait croire qu'il n'est que nature et immuabilité. C'est pourquoi une sensibilité nouvelle porte sur le paysage, sur la taille et la géométrie des parcelles, sur les routes forestières, sur les coupes rases, sur le traitement des lisières, etc. Les forestiers ont souvent hésité entre deux attitudes. La première consiste à vouloir rappeler le citadin à la réalité des pratiques forestières, considérées comme intrinsèquement bonnes pour la forêt, à ne rien cacher des phases ingrates que peut connaître un cycle forestier et à tenter de persuader le public de la validité des choix sylvicoles ou d'aménagement, en faisant confiance au temps et à la nature pour panser des

9. Réseau communautaire, créé en application de la directive européenne de 1992 sur la protection des habitats, de la faune et de la flore.

plaies aujourd’hui très visibles. La seconde consiste à ne sacrifier que ce qui est strictement nécessaire pour éviter la contestation, en prévoyant un traitement esthétique limité à ce qui est perçu par le public dont on sait qu’il entre généralement peu profondément en forêt. Mais la réponse n'est pas toujours à la hauteur de la question. Faut-il chercher à généraliser dans tous les types de milieux des options techniques lourdes qui ont surtout fait leurs preuves dans des milieux à fortes potentialités productives ? Ne doit-on pas accentuer encore le mouvement actuel de différenciation des intensités de gestion selon les types de milieux et de paysages ?

Parmi les fondements ancestraux de l'éthique forestière, hérités du contexte des huit derniers siècles, se trouve le devoir de prévenir une éventuelle « faim de bois » de la nation, en développant sans cesse la ressource et en intensifiant la production et la récolte de bois partout où cela est possible. Au cours des cinquante dernières années, grâce à des moyens techniques et financiers nouveaux, des travaux considérables ont été ainsi menés sur des pentes importantes ou sur des sols difficiles, nécessitant des travaux d'infrastructure non négligeables, souvent marquants dans le paysage. La rentabilité micro-économique n'en est pas toujours très évidente, et l'intérêt pour la nation peut quelquefois en être discuté. Même s'il est indispensable d'être cohérent sur le moyen terme dans les efforts de boisement et reboisement, en tenant compte des nécessaires équilibres de la ressource en classes d'âge, en diamètres et en qualités des bois, le devoir de prévenir une « faim de bois » ne peut plus être le fondement majeur des choix de la politique forestière. Par ailleurs, la fermeture récente de certains paysages à la suite de boisements importants suscite parfois un malaise des populations locales, en l'absence d'une vision claire sur le devenir de certains terroirs. Le paysage est certes un concept difficile à manier, et il est à craindre que ne s'impose un « bon goût » officiel, conservateur en diable ou élitiste. Mais la contestation actuelle révèle incontestablement un malaise qui mérite réflexion. Se pose alors rapidement, dans un pays marqué par une structure relativement morcelée de la propriété, la question de l'opportunité et de la légitimité de contraintes nouvelles imposées aux propriétaires

fonciers au nom de références esthétiques difficiles à cerner, dans le cadre de procédures qui risquent de connaître des dérives bureaucratiques redoutables.

La sensibilité nouvelle au paysage, à la géométrie et à la taille des parcelles forestières, aux impacts visuels des routes forestières, à la taille des coupes rases, ou au traitement des lisières nécessite incontestablement que les forestiers s'en préoccupent. La meilleure solution serait qu'ils prennent par eux-mêmes l'initiative d'élaborer une sorte de déontologie professionnelle, faute de quoi des pressions indistinctes risquent d'aboutir à édicter une réglementation nouvelle, lourde d'application et difficile à moduler en fonction des cas de figure locaux. Certaines initiatives de l'ONF vont incontestablement dans le bon sens, mais la question la plus difficile à résoudre découle de l'interférence involontaire d'une série de décisions individuelles des propriétaires fonciers privés. On voit déjà des parcs naturels régionaux tenter d'interdire certaines techniques forestières et certaines essences, sans négociation avec les représentants des propriétaires fonciers, ce qui est une voie dangereuse et démocratiquement malsaine. Ceci révèle à l'évidence qu'un problème existe, mais qu'on ne sait actuellement pas vraiment comment le traiter.

- **Réexaminer les procédures d'information, de consultation et d'association du public sur les choix majeurs.**

Les forestiers ont une conscience aiguë de travailler dans un domaine sans équivalent, du fait des durées mises en jeu par chaque décision, où les raisonnements par analogie à partir d'autres secteurs d'activité peuvent être stimulants, mais jamais entièrement convaincants. C'est la raison pour laquelle ils oscillent souvent entre deux attitudes que leurs interlocuteurs ne considèrent généralement pas comme pertinentes, mais qui sont aisément compréhensibles et parfois justifiées. La première consiste à tenter de persuader l'opinion publique du bien-fondé de leurs analyses et décisions, présentées comme la seule voie raisonnable possible ; la communication est alors essentiellement perçue comme « propagande », ne retenant des questions qui sont posées aux forestiers que

celles dont les réponses légitiment la politique forestière menée ou minimisent les inflexions inévitables. La seconde consiste à éviter au maximum les interférences avec leurs procédures internes de décision, de façon à écarter les choix trop enracinés dans une conjoncture précise et probablement fugitive, dans les convictions particulières d'un petit nombre d'individus, dans les effets de mode ou dans des stratégies politiques à court terme. Cette seconde attitude conduit aussi à se méfier des pressions locales et donc à encadrer, parfois excessivement, la nécessaire marge de liberté des échelons d'exécution. Parfois même, l'aménagement forestier devient un paravent (ou une auto-contrainte) pour récuser une adaptation raisonnable des priorités et des pratiques. Un tel usage *de facto* sort alors l'aménagement de sa vocation première et contribue à discrediter, aux yeux de certains, ce qui reste un des outils majeurs au service d'une gestion durable. C'est ce qui est arrivé aux États-Unis.

La première attitude se heurte de façon croissante à la réaction de ceux qui, de plus en plus nombreux, connaissent bien tel ou tel aspect de la réalité forestière, ainsi qu'à la mention publique de contre-exemples difficiles à gérer dans un contexte de « propagande ». La seconde est difficilement vécue dans des sociétés démocratiques où la participation et la transparence dans les processus de prise de décision sont perçues comme un droit et une garantie que les opinions contradictoires seront effectivement entendues. L'une et l'autre de ces attitudes sont intenables à terme, quand le monopole administratif et technique des forestiers sur la forêt est rompu, provoquant une série de négociations séparées avec tel ou tel groupe d'intérêt qui sait souvent mieux que les forestiers diffuser et faire partager ses informations et ses convictions. C'est dire qu'on se retrouve insidieusement dans la pire des situations pour la logique des décisions forestières, celle des groupes de pression « naturels » ou autoproclamés, agissant sur des segments atomisés des choix d'aménagement et de sylviculture. Il faut sortir rapidement de cette impasse qui ne satisfait personne. Au niveau national, s'agissant d'une politique forestière nationale, l'idéal serait sans doute une procédure d'audiences parle-

mentaires publiques et contradictoires, à intervalles réguliers de quelques années pour les grandes orientations générales de la politique forestière, et au cas par cas sur des questions d'actualité. Malheureusement ce genre de procédure n'appartient pas encore à notre culture nationale. Au niveau régional, des « orientations régionales forestières » renouvelées pourraient faire l'objet d'une procédure analogue. Faut-il aller jusqu'à réclamer une enquête publique pour tout document d'aménagement en forêt publique ? La question est logique et sans doute inévitable à terme, sans que les avantages escomptés l'emportent clairement sur les inconvénients probables. Néanmoins un effort de réflexion est indispensable et urgent.

Trouver une réponse crédible suppose, d'une certaine façon, de sortir d'une logique de mono-appropriation d'un espace forestier que se disputent différents intérêts ou usages qui cherchent à s'exclure. Actuellement, en apparence, nul n'a intérêt à ce que la qualité biologique totale des forêts se dégrade, mais du point de vue d'une analyse système-acteurs, la proposition doit malheureusement être renversée : nul, sinon le propriétaire foncier (qui en assume toute la charge financière), n'a vraiment intérêt à ce que la qualité biologique totale de la forêt ne se dégrade pas. Dans ce contexte, toute approche purement « techniciste » de la gestion durable est radicalement insuffisante si le forestier n'accepte pas d'entrer dans une démarche de gestion patrimoniale des forêts, car il est loin de pouvoir maîtriser à lui seul l'ensemble des paramètres qui interfèrent avec ses propres choix et objectifs. Cela suppose une identification de tous les acteurs, qui sont parfois indifférents mais plus souvent inconscients de l'impact de leurs décisions sur la forêt, et dont le comportement quotidien pèse lourdement sur l'avenir de massifs forestiers proches ou lointains du lieu de leurs activités.

Il faut donc que les forestiers sortent du milieu forestier et travaillent à créer les conditions qui permettent à tous ces acteurs de voir dans la forêt un patrimoine commun, de lui donner une place dans le champ des intérêts qu'ils prennent en charge, dont ils se sentent responsables, et que cette prise en charge soit acceptable pour eux par rapport au comportement de l'ensemble des autres acteurs concernés. Sans cette révolution

culturelle, il n'y aura pas de gestion durable des forêts travaillées par l'homme.

Un contexte forestier radicalement rénové

Ecosystèmes et gestion patrimoniale sont désormais deux concepts incontournables pour penser le métier de forestier de demain. Comme tout concept, il s'agit d'idées qui pointent dans une direction sans nécessairement désigner clairement le chemin. Tout en développant une nouvelle sensibilité et en restaurant un certain esprit naturaliste, les forestiers auront de plus en plus besoin du concours de la recherche sur la physiologie des plantes ligneuses et sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers. Chez la très grande majorité d'entre eux, tant des gestionnaires que des propriétaires forestiers sylviculteurs, il existe des trésors de compétence et un attachement passionné à leur travail et à la forêt. Selon certains sociologues, ce qui caractérise les forestiers est la coexistence d'une tradition féconde (moins figée qu'on ne le dit souvent, et indispensable pour penser et gérer le long terme) et d'une forte capacité d'adaptation, largement vérifiée au cours des 150 dernières années, pour prendre en compte les demandes nouvelles de la société, sans se renier ni céder aux modes éphémères. Nous sommes entrés dans une période de turbulence, difficile à vivre pour ceux qui ont appris à penser leur métier dans des termes aujourd'hui critiqués par une partie influente de la société. Mais les nouveaux défis seront assurément relevés, même si certaines réponses techniques restent à inventer et s'il faudra nécessairement faire le tri entre l'utopie stimulante et les nouveaux équilibres à trouver.

Le nouveau contexte forestier, tel qu'identifié précédemment, conduit également à soulever quatre questions qui dépassent la seule responsabilité des forestiers et relèvent d'un arbitrage politique.

- Comment définir nationalement et régionalement un nouvel équilibre forestier entre préoccupations environnementales et contraintes économiques, ou réciproquement entre préoccupations

économiques et contraintes environnementales ?

- Jusqu'où peut-on aller dans l'imposition de contraintes nouvelles de tous ordres aux propriétaires forestiers sylviculteurs, au nom de l'intérêt général de la société pour une certaine idée de la nature, sans remettre en cause le respect du droit de propriété, qui est un fondement des sociétés démocratiques ?

- En supposant une vision politique claire du nouvel équilibre à trouver dans une gestion durable de la forêt, comment la puissance publique doit-elle doser incitations financières, fiscalité, formation-développement et réglementation, pour atteindre ses objectifs ?

- Qui doit payer le coût de la gestion durable, si le marché du bois n'est plus capable de rémunérer la gestion forestière, ce qui est loin d'être désormais un risque théorique ?

Un débat sylvicole renouvelé met actuellement en évidence différentes écoles de pensée dans l'hémisphère Nord, non plus seulement entre forestiers, comme ce fut généralement le cas au cours des cinquante dernières années, mais aussi devant l'opinion publique et les instances politiques, ce qui est plus proche de la situation de la seconde moitié du XIX^e siècle. Cette évolution, très largement observée en Europe et en Amérique du Nord, illustre l'interdépendance croissante des politiques forestières nationales, via les préoccupations internationales liées à la protection des forêts et à la gestion durable. Une part croissante des orientations forestières nouvelles (ou simplement renouvelées) provient désormais des conclusions que les États estiment nécessaire de tirer d'un débat international très actif où interrogations scientifiques, attentes diffuses de l'opinion publique et pressions militantes des grandes associations de protection de la nature se mêlent inextricablement. C'est dans ce contexte international et national bien particulier que travaillent désormais les forestiers. Il leur faut garder en mémoire qu'ils n'ont plus le monopole de la compétence forestière (technique et/ou administrative), ni celui de poser les problèmes, ni d'ailleurs celui de trancher en dernier recours.

C.B.